

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/44

11 décembre 1996

(96-5257)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: français

LUXEMBOURG

Déclaration de M. Georges Wohlfart
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, au commerce extérieur
et à la coopération

Il y a dix ans, à Punta del Este, nous avons relevé un défi: celui de lancer, dans le domaine des échanges internationaux, un cycle de négociations à vocation quasi universelle. A Marrakech nous avons signé l'acquis de cette négociation sans pareil. Nous y avons également pris l'engagement de mener à bien la partie du Cycle restée inachevée.

Aujourd'hui notre tâche est de mesurer le travail accompli depuis Marrakech. Il nous incombera également de confirmer et de compléter les tâches futures de l'Organisation afin de poursuivre la consolidation du multilatéralisme.

Personne ne contestera que le bilan global de ces deux ans et demi d'application des Accords de Marrakech est positif. Depuis 1995 le volume du commerce mondial a maintenu un taux de croissance aux alentours de 8 pour cent, progressant ainsi à un rythme deux fois plus rapide que celui de la production mondiale.

La refonte du système de règlement des différends a fait ses preuves et sanctionne désormais de façon efficace l'égalité de tous les Membres de l'OMC devant les droits et les obligations inscrits dans les Accords.

Par ailleurs, l'extraordinaire engouement pour l'OMC, se traduisant par le dépôt de 33 candidatures pour rejoindre les 128 Membres actuels, confirme l'acuité de la vision des initiateurs du Cycle d'Uruguay.

Il me semble, par conséquent, légitime de faire preuve d'optimisme d'autant plus que le caractère récent de l'intégration des Accords de Marrakech dans nos législations nationales n'a pas encore permis, à ce jour, au nouveau régime multilatéral de donner sa pleine mesure.

Ceci dit, l'application de ces Accords comporte aussi un passif. Ainsi, le secteur des services demeure en grande partie exclu du processus de libéralisation. Un nouvel échec des négociations sur la libéralisation des services financiers et des télécommunications de base, l'année prochaine, mettrait en jeu la crédibilité même de l'exercice engagé sous l'égide de l'OMC.

Désormais, l'OMC nous fournit un forum de négociations permanent. Nous en avons le plus grand besoin pour adopter le cadre normatif en vigueur à une situation rapidement changeante.

./.

Quels sont les défis à venir?

Le premier me semble être de mettre les pays en développement, particulièrement les moins avancés, en mesure de mieux participer aux échanges internationaux afin qu'ils puissent bénéficier effectivement des avantages du processus de libéralisation.

Nous devrions veiller ensuite à ce que la complémentarité entre le régime mis en place par l'OMC et les multiples entreprises d'intégration régionale soit respectée. Remettre en cause la vocation universelle de l'OMC présenterait un risque grave pour l'entreprise prometteuse engagée à Marrakech.

J'aimerais également évoquer les sujets dits nouveaux qui sont les plus controversés.

Il ne sert à rien de nier l'évidence: la consécration d'un système multilatéral équitable et prévisible, garantissant la libre circulation des biens et des services dans le respect des grands principes énoncés dans les Accords de Marrakech, passera obligatoirement par l'élargissement de notre débat.

Les changements que le développement des échanges internationaux a entraînés pour nos économies sont considérables. La mondialisation exige une adaptation permanente. Nos opinions publiques y sont extrêmement sensibles. Il est dans l'intérêt du processus de libéralisation de ne pas exclure certains sujets de nos débats. Nous ne voulons pas faire des normes sociales un facteur de division entre le Nord et le Sud. Mais nous voulons rechercher d'un commun accord des solutions qui empêchent tout recours au protectionnisme et font du développement du commerce international une source de bien-être et de progrès social pour tous.

Le sujet des normes sociales doit être prioritairement évoqué au sein de l'Organisation internationale du travail. Comme l'a exprimé le Président en exercice de l'Union européenne, nous regrettons également que le Directeur général de cette Organisation n'ait pas pu contribuer à nos débats. Il nous faudra pour le moins définir les modalités d'une coopération entre l'OIT et l'OMC.

Une attention particulière est déjà accordée au rapport entre commerce et environnement. Nous espérons que les travaux en cours déboucheront à brève échéance sur des résultats concrets.

Il me semble, par ailleurs, que l'OMC devrait se consacrer davantage au sujet de l'investissement étranger direct. Progressant plus vite que le commerce international, l'IED a atteint un niveau record de 315 milliards de dollars en 1995. Il se déroule, pour l'essentiel, à l'intérieur d'un réseau fait d'accords bilatéraux. L'établissement de règles multilatérales renforcera la dynamique des investissements étrangers et permettra d'augmenter le nombre des pays bénéficiaires.

Pour ne pas réitérer des positions bien connues, je me bornerai à marquer l'adhésion du Luxembourg aux contributions importantes que la Communauté européenne a apportées à la préparation de cette Conférence et je me rallie entièrement aux propos du Commissaire, Sir Leon Brittan.

Singapour constitue le meilleur exemple d'un essor économique extraordinaire grâce notamment au développement du commerce international. Je tiens à vous remercier très chaleureusement pour votre hospitalité et je suis sûr que, sous votre présidence, notre Conférence sera couronnée de succès.